

# AUXERRE TV

La première Web TV de l'Yonne

Recherche...



[La UNE du jour](#)

[Le Filinfo](#)

[Vidéos](#)

[Les rubriques](#)

[Les services](#)

[Nous contacter](#)

[Mentions légales](#)

[« Championnat de France individuel de boules - Club féminin »](#)

## SOCIETE

### Les poses systématiques de compteurs Linky contestées à Auxerre

le mercredi 30 août 2017, 20:33 - [SOCIETE](#) - [Lien permanent](#)

- [abus de position dominante](#)
- [communication](#)
- [compteurs électriques](#)
- [guy ferez](#)
- [liberté](#)
- [linky](#)
- [ne pas forcer les usagers](#)

**Le président de l'agglomération auxerroise et maire d'Auxerre, dans un courrier adressé à directeur territorial 89 d'ENEDIS (ex-ERDF), lui demande de ne pas changer les compteurs électriques des personnes qui ne le souhaitent pas de manière claire et explicite. Il demande aussi à ENEDIS des documents de communication précis sur ce point particulier**

1.



**Le maire d'Auxerre Guy Ferez relaye les préoccupations des usagers et défend la liberté de choix (DR)**

**L**e maire d'Auxerre se fait le relais de nombre d'Auxerrois à titre individuel ou regroupé, opposés au remplacement de leurs compteurs électriques par des *Linky*, *le compteur intelligent dit la pub*, que d'aucuns considèrent comme grosse arnaque. Les gens se sentent traqués et surveillés chez eux au prétexte de connaître la consommation en temps réel permettant la facturation en temps réel, favorisant une meilleure gestion des flux.

Au-delà de la demande expresse du maire d'Auxerre de permettre la liberté des Auxerrois de pouvoir choisir entre leur compteur actuel et un Linky, le premier magistrat par cette démarche, met en cause la politique d'ENEDIS et sa politique de communication qui revient à changer systématiquement les compteurs en abusant de leur position dominante, alors que cela ne s'impose pas, d'une part, et d'autre part met en cause la liberté individuelle.

LE 24 AOÛT 2017

MONSIEUR FRANCIS CAHON  
DIRECTEUR TERRITORIAL YONNE

ENEDIS

45 AVENUE DES CLAIRIONS

89000 AUXERRE

OBJET : POSE D'UN COMPTEUR APPELÉ « LINKY »

Monsieur le Directeur Territorial,

Alors que le déploiement est en cours dans la ville d'Auxerre, nombre de mes concitoyens, à titre individuel ou regroupés, hostiles à la pose d'un compteur appelé « Linky », m'ont demandé de relayer la proposition qu'ils font leur : ne pas forcer les usagers qui y sont opposés à accepter la pose de ce nouveau compteur.

En conséquence, ils expriment la nécessité d'obtenir un agrément certain des personnes, préalablement à la pose du compteur.

Je souhaite donc que vous reteniez et validiez le principe de ne pas changer de compteur dans les foyers qui refuseront ou refuseraient cette installation et l'exprimeraient de manière claire et explicite, afin d'éviter toute contestation.

Au-delà de toute dimension technique ou juridique, et pour empêcher ambiguïté ou quiproquo, il convient que vos documents de communication soient très précis sur ce point particulier.

Dans l'attente de votre réponse, que je souhaite favorable et rapide, je vous prie de croire, M. le Directeur Territorial, en l'expression de mes sentiments distingués.



Guy FEREZ



## CE QUI VA CHANGER POUR MOI AVEC LE COMPTEUR LINKY™

Mon compteur communicant sera bientôt  
installé chez moi par le distributeur Enedis<sup>(1)</sup>



## 5 raisons de s'opposer aux compteurs LINKY

### 1. Le forcing

Avec Enedis, l'installation est non négociable pour les particuliers et les collectivités. Selon la Métropole, "la commune (...) ou encore l'usager n'ont pas la possibilité de s'opposer au déploiement de Linky".

Charles s'offusque: "L'installation est complètement illégale et forcée parce que ni la loi du 17 août 2015, retranscrite dans l'article L.341-4 du code de l'énergie, ni le décret du 30 décembre 2015 n'oblige les consommateurs à installer le dispositif."

Effectivement, aucune "obligation" *stricto sensu* n'est mentionnée pour les particuliers.

## 2. Le risque sanitaire

Le compteur communicant utilise la technologie du Courant porteur en ligne (CPL). C'est un courant électrique qui permet d'envoyer des informations à Enedis et d'en recevoir. Ainsi, il produit un champ électromagnétique à basse fréquence qui peut avoir des conséquences néfastes sur la santé.

Pour Charles, "la fréquence varie entre 30 kHz et 90 kHz (près de deux mille fois supérieure au 50 Hz prévus dans le contrat) [...] Toute l'installation électrique (câbles, prises, appareils) se transforme en véritable antenne-relais d'ondes électromagnétiques."

Selon le dernier rapport de l'Agence de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), même si les durées d'exposition sont plus longues que prévu, il n'existe qu'une "très faible probabilité que l'exposition aux champs électromagnétiques émis [...] puisse engendrer des effets sanitaires à court ou long terme".

## 3. Les problèmes techniques

"La répétition des impulsions radiatives à fréquence élevée provoque une obsolescence plus rapide des appareils électroménagers, des disjonctions constantes, voire des incendies (11 incendies déjà répertoriés) ou des explosions de compteurs."

Selon Charles, les appareils ménagers auront une durée de vie réduite.

## 4. L'espionnage

"Opérant parfois pendant l'absence de l'utilisateur, ou contre sa volonté, ils [les techniciens] ne donnent aucun conseil et ne transmettent aucune information, alors que pour la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) le consentement de l'utilisateur est nécessaire pour la collecte des données qui constitueront ensuite la courbe de charge (graphique de votre consommation transcrite en temps réel avec appel de puissance, etc.). Ceux qui auront accès à ces données (les professionnels de l'électricité) sauront tout sur les habitudes de consommation des usagers... pour leur proposer de nouveaux services payants, bien sûr."

## 5. Le coût important

"Enedis prétend que l'installation est gratuite, c'est faux. En fait, la Commission de Régulation de l'Énergie [...] a prévu que le coût de l'installation du Linky [...] qui atteindra plus vraisemblablement les 10 milliards d'euros, serait répercuté progressivement sur les factures des usagers."

Pour Christophe Salini, physicien spécialiste dans la mesure des champs électromagnétiques et le conseil concernant l'environnement électromagnétique: "Linky utilise les ondes électromagnétiques pour communiquer [...] or les câbles de nos installations électriques n'ont pas été prévus pour transporter des signaux de fréquences aussi élevées. Parcours par les CPL, les signaux rayonnent, ce qui augmente encore un peu plus notre exposition aux ondes. Nous manquons de recul concernant les effets sur le long terme des champs électromagnétiques CPL. On ne connaît pas non plus les effets du cocktail d'ondes auxquels nous sommes exposés en permanence. Enedis aurait pu brancher Linky directement sur le réseau téléphonique ou la fibre optique, deux technologies sans onde radiofréquence, respectant ainsi le principe de sobriété en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques introduit par la loi Abeille (9 février 2015)." (Source Nice-Matin 29/08/2017)

## Commentaires

1. Le mercredi 06 septembre 2017, 11:55 par jfc89295

pour ce qui des compteurs qui brûlent cela a toujours existé même avec les compteurs électro mécaniques .Je ne vois en quoi un élu intervient dans ce combat d'arrière garde car c'est une loi qui impose ce compteur .la loi N.O.M.E. votée par les députés de la république française .Quand à l'espionnage,cartes bleues ,smartphones ,gps ne gênent pas ces rétrogrades ,qu'ils reviennent à la bougie

2. Le mardi 05 septembre 2017, 18:13 par Geneviève MARC

Bonjour,

J'ai lu votre article avec intérêt. Je suis opposée à la pose de ce type de compteur (je n'ai pas été contactée pour l'instant).

Existe-t-il une association à Auxerre regroupant des particuliers le refusant ?

En vous remerciant par avance pour votre réponse,

Cordialement,

G. MARC

3. Le mardi 05 septembre 2017, 10:35 par DOUBLET Irène

Irène Doublet Le collectif stoplinky89auxerrois@orange.fr existe depuis mai 2016, jusqu'à maintenant la Municipalité d'AUXERRE était sourde à toutes ses réclamations et les pétitions remises au Maire étaient lettres mortes. Mais sûrement que toutes les lettres recommandées avec accusé de réception reçues des administrés refusant le compteur ont dû lui ouvrir les yeux....

4. Le dimanche 03 septembre 2017, 17:05 par Geneviève MARC

Bonjour,

J'ai lu votre article avec intérêt. Je suis opposée à la pose de ce type de compteur (je n'ai pas été contactée pour l'instant).

Existe-t-il une association à Auxerre regroupant des particuliers le refusant ?

En vous remerciant par avance pour votre réponse,

Cordialement,

G. MARC

5. Le vendredi 01 septembre 2017, 15:22 par Raymont Alain

Cela fait plus d'un an que de nombreux citoyens, des associations et la fédération du PCF protestent contre la mise en place quasi imposée des compteurs Linky. Mr Ferez bouge maintenant sans commentaire sur la méthode employé par EDF. La facture pour les clients viendra plus tard et la société nationale pourra faire de considérables économies de main d'oeuvre.

6. Le vendredi 01 septembre 2017, 11:45 par renard

C'est l'histoire de l'ouvrier de la onzième heure?

Pas tant avec la signification de cette expression dans la parabole de l'Évangile de Mathieu (chap 20, [1 à 16] ) que celle qu'elle a pris dans le langage courant : " celui qui se met à participer à un travail au moment où il va être fini. Celui qui se rallie tardivement à une cause." dictionnaire des expressions.

De fait, le remplacement des compteurs a été fait avant l'été dans toutes les maisons de la rue où je réside...

Et pour information, dans cette rue (par prudence je ne saurais généraliser), le travail a été effectué par des entreprises sous-traitantes qui utilisent des salariés embauchés avec " le contrat de projet": CDI conclu pour la durée d'un chantier. Ce chantier étant la pose des compteurs Linky.

Sur le fond, me classant parmi les "Riens" de la classification sociale macédonienne, je ne me permettrais pas de donner un avis sur les bienfaits/méfaisants desdits compteurs.

**7. Le vendredi 01 septembre 2017, 10:00 par dalass**

Bien vu @Alain c'est ce que je m'apprêtais à écrire

eh oui les cassandres vous avez vu certains des appareils utilisant la technologie CPL pour votre internet , et autres appareils connectés et combien de minutes , voir d' heures avez vous le téléphone portable collé à votre oreille .

Ce qui n' est pas dit au sujet des compteurs c'est qu'ils seront plus sensibles et que beaucoup risque devoir souscrire à une puissance supérieur exemple passer de 6 KW/h à 9 KW/h donc payer un abonnement plus cher et le scandale c'est qu' EDF ( enfin l'état actionnaire à 88 % ) ne mets pas en place des tranches intermédiaires - 7-8 KW/h )

Mesdames et Messieurs les parlementaires agissez

nous attendons sur le site d' Auxerre TV votre réponse

**8. Le jeudi 31 août 2017, 21:19 par lavéritésjmem**

Il serait temps de s'en inquiéter ! Après cinq semaines de congés le maire revient et annonce l'envoi d'un courrier,ça c'est pour le côté communication car en fait en centre-ville le remplacement des compteurs est déjà fait .....Oui,avant c'est à dire au mois de mai et juin un courrier aurait été utile....

**9. Le jeudi 31 août 2017, 15:26 par Morvan89j (<http://jacques.millereau@orange.fr>)**

Je ne connais pas d'entreprise, qu'elle soit publique ou privée, qui ne lance pas un produit nouveau sans avoir pour intention première de faire des économies, non pas pour l'utilisateur/acheteur, mais pour elle même et ses actionnaires. Cela rend forcément suspecte toute initiative. D'autre part, il est regrettable qu'avant ou en même temps que la sortie ou l'installation du produit, on ne propose pas une information sérieuse sur ses caractéristiques, en insistant particulièrement sur ses points les plus sensibles, tels les dangers potentiels.

Pourquoi attendre la réaction des publics concernés pour communiquer ?

**10. Le jeudi 31 août 2017, 12:06 par Débilisation en marche..**

Les mêmes "timbrés" qui refusent les vaccins, mangent bio en ignorant que c'est ultra toxique (150 substances de traitement utilisées comme le cuivre qui, dans ces quantités, est d'une toxicité très supérieure aux traitements chimiques utilisés depuis des décennies)...

Bref. On est dans la France 3.0, du "je l'ai vu sur Doctissimo", des délires rendus possibles grâce à Internet, le 11 septembre, les théories du complot d'antan puissance 1 000, de la vidéo sur YouTube non étayée...

L'occident n'en a plus pour longtemps.

**11. Le jeudi 31 août 2017, 10:52 par tridon**

Il me semble que l'installation de ce compteur s' apparente à une vente forcée puisque nous le payerons étalé sur nos abonnements. D'autre part si nous refusons son installation nous serons soumis à un chantage de la part d'Enedis car il faudra payer pour les relevés de nos anciens compteurs ?

C'est grave et punissable par la loi : vente forcée plus chantage ??

De plus ce compteur Linky n'est la que pour supprimer des emplois il faut le dire. Je vais le refuser mais quelle marché suivre exactement. De plus nous ne connaissons pas le tarif pour les relevés dans anciens compteur.

**12. Le jeudi 31 août 2017, 10:45 par Alain**

J'espère que tout ces opposants d'arrière garde ne disposent d'aucun objet connecté (téléphone, ordinateur, montres etc ..... ) car vouloir garder les "compteurs bleus" datant de 40 ans, c'est une lutte d'écolo dogmatique. Il n'y a pas plus de danger avec ce compteur moderne qu'avec tout autre objet connecté.

Quand aux courants porteurs (CPL) cette technologie est déjà employée par ENEDIS depuis des lustres pour leurs signaux tarifaires, elle est aussi utilisée chez de nombreux particuliers pour internet.

Domage que notre maire, relaie ces fausses craintes et n'ai pas le courage de dire à ses administrées qu'ils se trompent.

A quand la fin du lobby Ecolo retro ?

**13. Le jeudi 31 août 2017, 07:19 par DOUBLET Irène**

Il semblerait que la lutte contre ce compteur par notre collectif porte ses fruits. Pétitions signées au Jour de la Terre 2016 et 2017, sur différents marchés d'Auxerre et remises à Monsieur FERREZ, conférences débats à AUXERRE en 2016 et 2017 et dans différentes localités du département. Nombreuses lettres de refus recommandées avec accusés de réception envoyées à ENEDIS PARIS ET DIJON avec copies au Maire d'Auxerre, etc... Enfin notre Maire se préoccupe des réclamations ses administrés !

**14. Le mercredi 30 août 2017, 23:10 par Morvan89j**

Bonne initiative du Maire d'Auxerre.

Ce nouveau compteur génère de nombreuses questions et les réponses apportées ne lèvent aucune des inquiétudes ci-dessus évoquées.

Il faut espérer que de nombreux usagers refuseront cette installation.

[Fil des commentaires de ce billet](#)

Propulsé par [Dotclear](#)